

Le mot de l'éditeur

Lorsque j'ai reçu le manuscrit de messieurs Vilain et Baker, le patronyme Seznec m'a tout de suite rappelé l'affaire du même nom, traitée régulièrement dans les médias.

Comme beaucoup de personnes, je ne connaissais ce dossier qu'à travers ce qu'en disait la presse : Guillaume Seznec, injustement condamné au bagne pour le meurtre de son ami Pierre Quéméneur.

Je savais également que sa famille se battait depuis des années afin d'obtenir la réhabilitation de Guillaume Seznec et que la justice avait repoussé toutes les demandes.

J'ai donc lu le manuscrit avec intérêt. Afin de me documenter et avoir d'autres avis, j'ai également consulté internet et trois ouvrages en particulier :

Nous, les Seznec, Denis Seznec

L'affaire Seznec, Denis Langlois

L'affaire Quéméneur-Seznec, Bernez Rouz

L'ouvrage de Denis Seznec est intéressant, car il raconte l'affaire, mais également le combat d'une famille.

Denis Seznec a fondé l'association France-Justice.

Les livres de messieurs Langlois et Rouz sont également dignes d'intérêt puisqu'ils ont eu accès au dossier d'instruction, sur lequel a été jugé Guillaume Seznec en 1924.

Denis Langlois a été l'avocat de la famille Seznec pendant 14 ans.

Bernez Rouz est historien et journaliste.

Une chose m'a frappé en me documentant, c'est que l'affaire suscite toujours des passions très fortes entre les partisans de l'innocence de Guillaume Seznec et ceux qui sont convaincus de sa culpabilité. Il suffit d'un nouveau témoignage, d'un article ou d'une interview pour que les hostilités soient relancées. Jusqu'à preuve du contraire, nous sommes encore en démocratie et il est légitime que chacun puisse exprimer son opinion sur l'affaire Seznec. Que l'on soit pro ou anti-Seznec, personne n'a le monopole de la parole sur cette affaire. Chacun devrait s'inspirer de cette citation attribuée à Voltaire : « *Je ne suis pas d'accord avec ce que vous dites, mais je me battraï jusqu'au bout pour que vous puissiez le dire.* »

J'ai aussi remarqué que les citoyens ordinaires ne connaissent pas vraiment le dossier Seznec.

On peut résumer la position des défenseurs de Guillaume Seznec en trois points :

- trafic de Cadillac vers la Russie.
- machination policière.
- implication d'hommes politiques.

Selon eux, Guillaume Seznec s'est fait piéger afin de protéger une affaire d'Etat.

De leur côté, ceux qui estiment que Seznec est coupable s'appuient sur les éléments suivants :

- Seznec est le dernier à avoir vu Pierre Quéméneur en vie.
- La machine à écrire ayant servi à taper les promesses de vente a été découverte chez lui.
- Guillaume Seznec n'a pas pu fournir d'alibis pour les dates clés de l'affaire : 2 juin, 13 juin, 20 juin.

Une chose est certaine dans ce dossier, c'est que la justice de 1923-1924 a été expéditive pour vendre les biens de la famille Seznec. Après la liquidation, la femme de Guillaume Seznec, ses enfants puis ses petits-enfants ont connu des conditions de vie très difficiles, sur le plan matériel et moral. Nous pouvons également associer les descendants Quéméneur et Pouliquen à cette injustice, eux qui n'ont jamais su ce qui était arrivé à leur aïeul. Eux aussi ont subi ragots et sarcasmes.

La justice n'est pas toujours juste. C'était vrai dans les années 1920 et ça l'est encore de nos jours. Mais il y a quand même des progrès par rapport au siècle dernier, comme la possibilité de faire appel lors d'un procès d'assises. Et puis la justice commence à reconnaître ses torts quand elle s'est trompée, contrairement à ce qu'écrit l'association France-Justice dans sa circulaire n°31 du 15 février 2011. En bas de la page 5, à propos de l'article *Robert Hossein : les Français, Belges et Suisses ont voté à 94% pour l'innocence*, on peut lire : « *Au-delà du système interactif organisé par France-Télévision, ce vote populaire restera donc, définitivement, comme un désaveu cinglant pour cette justice française qui ne reconnaît jamais ses erreurs.* »

Le « *jamais* » est de trop. Patrick Dils et Alain Marécaux, administrateurs actuels de l'association, qui ont connu la prison, sont les preuves vivantes que la justice est capable de se remettre en cause. Autre exemple, celui de Loïc Sécher, qui a vu sa condamnation annulée. Sans compter toutes les personnes qui bénéficient d'un non-lieu ou d'une relaxe, alors qu'elles se trouvaient mises en accusation et parfois incarcérées.

Le sens des mots est très important. Sur le site de France-Justice, une infographie résume l'affaire Seznec. On peut ainsi lire la phrase suivante : « *Seznec était en Bretagne les 13 et 20 juin mais ses alibis sont ignorés.* » Ce n'est pas exact, ses alibis n'ont pas été ignorés. Ils ont été vérifiés par le juge d'instruction et les enquêteurs. Voir la partie *Notes sur l'affaire*.

L'AFFAIRE SEZNEC

Guillaume Seznec a-t-il menti au cours de l'enquête, de l'instruction, de son procès ? La réponse est oui.

L'enquête policière a-t-elle été irréprochable ? La réponse est non.

Toutes les procédures ont-elles été respectées à la lettre par les enquêteurs ? La réponse est non.

L'avocat de Guillaume Seznec aurait-il pu obtenir l'acquittement de son client ? La réponse est oui.

L'une des clés de ce dossier réside dans le trafic des Cadillac, qui a été nié par l'accusation. Messieurs Vilain et Baker ont enquêté sur ce trafic, ainsi que sur la Cadillac de Guillaume Seznec, avec laquelle Pierre Quéménéur a été vu pour la dernière fois.

En croisant les informations des trois ouvrages cités, ainsi que l'arrêt de la Cour de cassation de 2006 (publié à la fin de ce livre), des contradictions sont apparues.

Dans *Nous, les Seznec*, Denis Seznec publie un certain nombre de documents afin de prouver le trafic des Cadillac et la machination policière. En les analysant, il apparaît que deux d'entre eux n'ont pas le sens que leur donne M. Seznec.

La photo relative au trafic des Cadillac est analysée par messieurs Vilain et Baker dans leur enquête. Quant au document qui infirme la machination policière, il est étudié dans la partie *Notes sur l'affaire*.